

CIL 18b : Composés anisés dans les spiritueux

Descriptif du programme :

- Circuit créé en 2019
- **CIL accrédité par le COFRAC**
- 4 essais par campagne
- Le délai d'analyse est fixé à 4 semaines
- Les échantillons sont envoyés par transporteur express le 15 de chaque mois.



Planning :

DATE	CODE	MATRICE	VOLUME
Septembre	2618	Pastis ^{NA}	250 ml
Décembre	2718	Absinthe ^{NA}	250 ml
Mars	2418	Ouzo ^{NA}	250 ml
Mai	2518	Génépi ^{NA}	750 ml

PARAMETRES La liste des paramètres par matrice dépend de la nature de l'échantillon

Anéthol (accrédité uniquement pour la matrice 0918)
 Cis-Anéthol ^{NA}
 Trans-Anéthol (trans-1-méthoxy-4-(prop-1-enyl) benzène) ^{NA}
 Anisaldéhyde (4-méthoxybenzaldéhyde) ^{NA}
 Anisole ^{NA}
 Estragole ^{NA}
 Acide glycyrrhizique ^{NA}
 Thuyones (alpha et bêta)

NA *: Non accrédité

Ce calendrier vous est proposé à titre informatif. Il peut être soumis à des changements pour des raisons techniques. Pour connaître les dates exactes d'échéance et les paramètres pour chaque essai, référez-vous à votre espace adhérent sur www.bipea.org